LETTRE D'INFOS AUX BOUCETOIS

N°4 – janvier 2018

Nous n'en sommes qu'au quatrième numéro de notre lettre d'infos alors que je pensais sincèrement pouvoir donner des informations beaucoup plus régulièrement sur nos réalisations, nos décisions, nos projets… Manque de temps plus que manque de volonté mais cela ne nous excuse pas…
J'espère que vous trouverez, dans ce bulletin, des renseignements ou des explications qui répondent à vos attentes. Si ce n'est pas le cas, les adjoints et moi-même sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.
En ce début d'année, je vous adresse tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets pour vous-mêmes et pour vos proches.

Roseline GOURDON, Maire de Boucé

Infos pratiques

Horaires d'ouverture :
- lundi de 14h30 à 17h30
- mardi de 9h à 12h
- vendredi de 13h30 à 16h30

Secrétaire de Mairie : Madame Sylvie DEMARET
Tel. Mairie/agence postale : 04.70.43.70.78
Adresse mail : mairie-bouce@wanadoo.fr

Contacts élus :
Maire : Mme R. GOURDON
Tel. : 06.71.30.20.47
elus-bouce@orange.fr
Adjoints : M. Gilles JALLET
Mme Eveline BONAMY
Mme Anouk LABORIE

Tous les boucétois sont invités à participer à la réception qui se déroulera :

Samedi 13 janvier 2018, à 10 heures 30
à la salle polyvalente de Boucé.

Cette cérémonie conviviale sera l'occasion d'échanger nos vœux, de remettre une récompense aux participants au concours des maisons fleuries, d'accueillir les nouveaux habitants et de féliciter les parents ayant eu un bébé dans l'année.

Agence postale communale
Madame Colette CHARBONNIER vous accueille à l'agence postale du lundi au vendredi, de 14h à 16h. Vous pouvez réaliser les opérations suivantes : achat de timbres, tout affranchissement (envoi simple, suivi ou recommandé), expédition de colis, réception de recommandés, retrait d'espèces pour les détenteurs d'un compte à La Poste.

Logement communal à louer : suite au départ des locataires, le logement communal (T3) situé au-dessus de la mairie sera remis en location après la réalisation de quelques travaux.

Recensement INSEE
Boucé fait partie des 7000 communes de moins de 10 000 habitants qui seront recensées en 2018. Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018 et sera réalisé par Madame Colette Charbonnier, nommé agent recenseur. Elle vous remettra vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous n'avez pas d'accès internet, la réponse papier est possible. Merci de lui réserver un bon accueil.

Rétrospective de l'année écoulée…

Activités du CCAS. Mardi 9 mai : le CCAS a organisé une action de prévention routière, en collaboration avec la gendarmerie de Varennes/Allier. Cette action visait à sensibiliser en particulier les seniors pour lesquels la baisse de certaines capacités physiques (douleurs, baisse de l'audition, raideur de la nuque, baisse de l'acuité visuelle, réactivité plus lente) entraine une évolution de la conduite automobile. Des conseils pour adapter sa conduite et se déplacer en toute sécurité ont été donnés par le Major Martinot et l'Adjudant-Chef Lecavelier.

Dimanche 19 novembre : 58 personnes ont participé au repas offert aux boucétois de 70 ans et plus. Le repas, servi par les membres du CCAS, a été préparé en partie par le traiteur « La Truffade de St Eloi ». Le groupe toulonnais « la clé des chants » accompagné de Jean Bouillot ont assuré l'animation musicale. Une quatrième édition sans fausse note et dans une excellente ambiance!

Samedi 16 décembre : les membres du CCAS ont distribué les colis aux personnes qui n'étaient pas présentes au repas. Au total, 31 colis ont été distribués à domicile pour 6 couples et 15 personnes seules et en maison de retraite pour 10 personnes.

En projet pour 2018 : un atelier gym/mémoire et la poursuite de l'action de prévention routière par une séance de conduite encadrée par un moniteur d'auto-école.

Bilan saison de pêche. La fréquentation varie d'une année à l'autre. Les caprices de la météo (été pluvieux ou canicule) expliquent en partie ces variations.

2016	Recettes : 5 659,00 €	Dépenses : 6 023,00 € (Salaires, empoissonnement et frais d'impression des tickets)
2017	Recettes : 4575,00 €	Dépenses : 4 668,60 €

Lutte contre l'ambroisie : une action sur le long terme. La gestion de l'ambroisie à l'échelle communale s'inscrit dans le cadre d'un plan régional animé et coordonné par la FREDON Auvergne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Auvergne), en lien avec l'ARS (agence régionale de santé). L'animatrice régionale du plan de lutte contre l'ambroisie est la personne ressource pour tous les référents communaux, lesquels rendent compte chaque année des actions menées au niveau local. Cette année encore, sur proposition de Nathalie DANIEL, référent ambroisie pour notre commune, la municipalité a choisi de sensibiliser la population à travers différentes actions de communication :

- distribution de dépliants à l'école
- remise de plaquettes aux pêcheurs via le régisseur de l'étang communal
- dépôt d'affiches à la mairie, dans les autres lieux publics de la commune et dans les commerces
- article de presse
- informations données par la Mairie lors de la délivrance du permis de construire

Le pollen de l'ambroisie a un fort potentiel allergisant, ce qui fait de la lutte contre l'ambroisie, une priorité de santé publique au niveau national.

Etat de catastrophe naturelle consécutif à la sécheresse

La commune de Boucé n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la période de sécheresse en 2015 (arrêté ministériel du 26 Octobre 2016). Dans l'Allier, seule la commune de Bellenaves a bénéficié de cette reconnaissance.

Des dossiers ont également été déposés en Mairie pour 2016 et une nouvelle demande de reconnaissance a été adressée à la Préfecture, sans nouvelles à ce jour.

Naissance d'une nouvelle communauté de communes : **« Entr' Allier Besbre et Loire ».**

Au 1er janvier 2017, les comcom Val de Besbre Sologne Bourbonnaise, Le Donjon Val Libre et Varennes Forterre ont fusionné pour former une nouvelle communauté de communes dénommée « Entr'Allier Besbre et Loire ». Elle regroupe 44 communes, représentées par 64 conseillers communautaires. Elle est présidée par Monsieur Roger Litaudon et a son siège à Varennes sur Allier.

Tombes militaires : Cette année, en plus du fleurissement des tombes militaires à la Toussaint, le comité local du Souvenir Français a financé le remplacement des cocardes plantées devant les tombes ainsi que la réparation d'une stèle. Nous remercions le comité de Varennes et son président, Monsieur Jean-Claude Bourret.

Subventions aux associations

AFN : 50 €	Amicale des chasseurs : 50 €	Amicale Laïque : 400 €
Club La Forterre : 210 €	Coopérative scolaire : 250 €	Le Souvenir Français : 50 €
Comité des Fêtes : 400 €	Boucé Gym : 300 €	ASB : 400 € **

** la subvention attribuée à l'ASB est passée de 1000 € à 400 € mais, par souci d'équité entre les associations, la commune prend dorénavant en charge l'électricité au stade dans la limite de 1000 € par an.

Des nouvelles de l'école…

Les effectifs

A Boucé, 24 élèves en maternelle et 20 élèves dans la classe CP/CE1
A Montaigu, 19 élèves dans la classe de CE2/CM1/CM2

Convention R.P.I. avec la commune de Montaigu. La commune de Boucé a souhaité renégocier la convention qui fixe la répartition des charges scolaires entre les deux communes afin de clarifier les modalités de cette répartition. Après plusieurs rencontres avec les élus de Montaigu, un accord a été trouvé. Cette nouvelle convention, signée en Septembre 2017 a pris effet au 1 janvier 2017.

Changement des rythmes scolaires. Les représentants de parents d'élèves, les enseignantes et les municipalités de Montaigu et Boucé se sont prononcés pour le retour à la semaine de 4 jours et la fin des TAP à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Mise en accessibilité des sanitaires

Des travaux de réaménagement (suppression d'un WC) ont été réalisés pour permettre l'accessibilité des toilettes aux enfants et autres personnes à mobilité réduite. Le montant de ces travaux s'élève à 3207,26 €. Ils bénéficient d'une subvention de la Préfecture (DETR au titre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite).

Service T.I.P.I. (Titre Payable Par Internet)

Les parents d'élèves ont désormais la possibilité de payer leur facture de cantine en ligne grâce à ce service. Les modalités de paiement sont indiquées sur la facture.

Travaux passés et à venir…

*Assainissem*ent collectif

Les travaux de mise en conformité d'une partie du réseau d'assainissement collectif se sont achevés fin 2016. Les propriétaires des habitations desservies par ce nouveau réseau ont l'obligation de se raccorder dans un délai de 2 ans à compter de la fin des travaux (articles L.1331-1 du Code de la santé publique et L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales). Ces travaux consistent à mettre hors service l'ancienne fosse septique et à rejoindre le réseau public en séparant les eaux de pluies des eaux usées.
La redevance d'assainissement s'applique à tous les foyers raccordés ou raccordables au réseau collectif. Au 1er novembre 2016, la redevance est passée de 1,20 € à 1,40 € HT/m3, à laquelle s'ajoute une part fixe de 30 € HT par an et par compteur.

Monument aux morts

Il est envisagé de faire redorer les inscriptions qui sont en partie effacées. Un devis sera demandé.

Enfouissement des réseaux électriques route de Cindré et route de Montaigu

Les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, de l'éclairage public et des réseaux téléphone ont été réalisés à partir d'avril 2017. A ce jour, ces travaux ne sont toujours pas terminés car il reste des poteaux EDF à enlever.
Le coût total des travaux s'élève à 140 290 € dont 91 414 € pris en charge par le SDE03 et 48 876 € à charge de la commune. Cette dépense sera financée sous la forme d'une contribution annuelle au SDE03, à hauteur de 3 696 € pendant 15 ans.

Patrimoine : travaux au lavoir et au poids public

La commune a engagé un projet de restauration et de protection du lavoir. La remise en état de la toiture, des travaux de maçonnerie ainsi que l'installation d'une grille et d'une caméra de surveillance ont été budgétés sur l'exercice 2017 et devraient être réalisés en début d'année 2018. Le montant des devis (hors caméra) s'élève à 7 679,56 €.
Ce projet est soutenu financièrement par le conseil départemental (dispositif « patrimoine rural non protégé »), par l'Etat (dotation d'équipement aux territoires ruraux – DETR) et par la Fondation du Patrimoine, laquelle a permis l'ouverture d'une souscription en complément d'une subvention de 2 000 € attribuée par le club des mécènes. Cette souscription, lancée le 19 septembre dernier à l'occasion des Journées du Patrimoine, a connu un beau succès avec 27 donateurs et un total de dons de 2 974 €. Une petite réception de fin de travaux sera organisée pour remercier les généreux donateurs et leur donner la primeur de découvrir le bâtiment rénové. Il est encore possible de faire un don : des bons de souscription sont disponibles à la Mairie ou par internet à l'adresse suivante : https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/lavoir-du-chateau-de-bouce

Un projet de restauration du poids public a également été inscrit au budget 2017. Il est prévu d'aménager l'intérieur en sanitaires et de restaurer à l'identique l'extérieur de ce petit bâtiment, témoin d'un temps que les moins de 50 ans ne peuvent pas connaitre… Des subventions ont été demandées. La réalisation des travaux est prévue en 2018.

Contrat communal d'aménagement de bourg

Lancée en 2015, la phase d'études s'est terminée en janvier 2016. Pour ne pas mener de front deux gros chantiers (aménagement de bourg et assainissement), il avait alors été décidé de reporter le démarrage du CCAB en 2017. La première phase qui comprend la route Montaigu et les abords de l'école a été inscrite au budget pour un montant de 74 840,15€ HT mais, à ce jour, les travaux ne sont pas encore engagés. Cette première étape sera suivie de deux autres phases :

- aménagement de la RD23 entrée est, de la place Goutaudier et ses abords (estimation 258 610 € HT)
- aménagement de la RD23 entrée ouest, des abords de l'église (estimation 172 858 € HT).

Groupement d'achat d'électricité

Suite à une proposition du SDE03 (syndicat départemental d'énergie de l'Allier), la commune a adhéré à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité en tarification C5, hors éclairage public. Cette procédure qui concerne les bâtiments communaux ayant une puissance inférieure à 36 kVa, permettra d'obtenir les meilleures offres du marché. Dans le cadre de ce groupement de commandes, un premier marché a été lancé en 2017 avec une application au 1er Janvier 2018.

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Conformément à la législation, une attestation d'accessibilité doit être établie pour les établissements recevant du public (ERP) qui en remplissent les conditions. La mise en conformité des autres ERP fait l'objet d'une programmation des travaux à réaliser, appelée Ad'AP.
Au vu de ces obligations, la Mairie de Boucé a transmis à la préfecture :

- une attestation d'accessibilité pour l'église,
- un Ad'AP pour la Mairie, la salle polyvalente, l'école et le stade.

Évolution des tarifs de la salle polyvalente

Actuellement les boucétois bénéficient d'un tarif préférentiel par rapport aux habitants des autres communes, à condition qu'il s'agisse d'une réservation pour leur usage propre. Constatant que cette règle est sujette à litige et s'avère difficile à faire respecter, le conseil municipal a décidé, en date du 5 Décembre 2017, d'appliquer un tarif unique de location.
A compter du 1er janvier 2018, les tarifs appliqués sont les suivants :

- ***115 Euros jusqu'à 24 h de location***
- ***170 Euros pour 2 jours ou un week-end***

Les personnes ayant déjà réservé la salle pour 2018 bénéficient de l'ancien tarif.
Un acompte de 50 % et une attestation d'assurance responsabilité civile seront demandés à la réservation.
La consommation électrique sera facturée sur la base de 0,16 €/ kWh (pas de changement).
Les associations de la commune continueront de bénéficier de la gratuité pour toutes les manifestations organisées à la salle polyvalente.

Démarches administratives

Cartes d'identité *:* Depuis février 2017, un nouveau dispositif national pour l'instruction et la délivrance des cartes d'identité est mis en place. Pour obtenir ou renouveler une carte d'identité, les habitants des communes de l'Allier ont désormais l'obligation de se rendre dans une des 16 communes équipées d'un « *dispositif de recueil* » *(*empreintes digitales et numérisation*).* Pour ce qui concerne notre territoire, nous pouvons nous rendre au plus près à Saint Pourçain/Sioule ou dans une autre commune habilitée. Il est possible de faire une pré-demande en ligne, puis se rendre au guichet choisi. Renseignements sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse http://predemande-cni.ants.gou.fr
A noter : Le conseil municipal, s'est élevé contre ce dessaisissement des mairies et a délibéré à l'unanimité contre cette décision.
Cartes grises : depuis le 1 novembre 2017, les demandes d'immatriculation de véhicule ne se font plus à la Préfecture de Moulins mais uniquement par internet. Il faut aller sur le site de l'ANTS http://ants.gouv.fr pour faire sa demande. Pour les personnes non équipées de matériel informatique et/ou qui rencontrent des difficultés avec l'utilisation d'internet, des points numériques et l'aide d'un médiateur sont mis à disposition à la Préfecture.
PACS : désormais, plus besoin d'aller au Tribunal d'Instance pour contracter un pacte civil de solidarité (Pacs). L'enregistrement du contrat se fait en mairie. Depuis le 1er novembre 2017, date d'application de cette nouvelle procédure, deux PACS ont été enregistrés à la Mairie de Boucé.
Changement de prénom : Toute personne peut demander à changer de prénom à condition de justifier d'un intérêt légitime, par exemple, si votre prénom ou la jonction entre votre nom et prénom est ridicule ou vous porte préjudice. L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée. Cette démarche qui se faisait auparavant auprès du juge aux affaires familiales, se fait maintenant à la Mairie de son domicile ou à la Mairie de son lieu de naissance. Si le Maire estime que la demande ne revêt pas un intérêt légitime, il saisit le procureur de la République.

Tri sélectif et recyclage : un acte citoyen

La sensibilisation au tri sélectif se poursuit au sein de la commune grâce à différentes actions :

- l'installation de nouvelles poubelles de tri sélectif autour de l'étang,
- la mise à disposition, pour les riverains du lotissement, du terreau arrivé à " maturité" dans le bac de compostage installé il y a plus d'un an,
- l'utilisation par la Mairie de gobelets fournis par le SICTOM. Il s'agit de gobelets réutilisables, issus du recyclage.

DATE A RETENIR

Le ramassage gratuit des objets encombrants et des épaves automobiles aura lieu le **JEUDI 15 FEVRIER 2018** dans notre commune. Vous devez contacter la mairie pour votre inscription ou pour tout renseignement complémentaire.

Un nouveau règlement modifie la liste des objets acceptés et ceux refusés. Le mobilier en bois ainsi que toutes céramiques ou faïences issues de sanitaires ne sont plus collectés. Il en est de même pour les bâches agricoles et les bouteilles de gaz ou autres bouteilles sous pression. Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif.

SICTOM SUD-ALLIER

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Dans le cadre de la collecte des objets encombrants effectuée chaque année par le SICTOM Sud-Allier, nous vous rappelons ci-dessous les produits qui sont collectés et les produits refusés afin d'en informer les usagers qui s'inscrivent auprès de vos services

OBJETS COLLECTÉS AVEC LES ENCOMBRANTS
Objets métalliques ou contenant de la ferraille
Matériel agricole, remorque, petit tracteur…
ferrailles diverses
cuves métalliques métalliques VIDES
Chaudière, poêle à bois, grillage, fil de fer et barbelés
sommier, matelas à ressorts, mobilier et fenêtre métalliques sans vitrage
Equipement électrique et électronique : frigo, cuisinières, lave-linge, lave-vaisselle, écran TV, ordinateur…
caravane, remorque, mobylette, vélo, scooter, microtracteur, tondeuse, motoculteur, pneus de voitures sur jantes
En cas de doute n'hésitez pas à contacter le SICTOM Sud Allier au 04 70 45 051 67

OBJETS REFUSÉS	DESTINATION
Mobilier en bois: table, chaise, armoire, buffet, bureau…	**Si bon état, don aux associations, recyclerie de Cusset ou déchetteries:**
Bâche agricole	contacter la chambre d'agriculture au 04 70 48 42 42
Céramique ou faïences et sanitaires	Déchetteries
Cuves plastiques, mobilier de jardin en plastique, tuyaux PVC…	Déchetteries
Mobilier, fenêtre et porte avec vitrage	Déchetteries
Tout pneu sans jante	Déchetteries
Bois: tronc, souche, branchage, palette, porte,,	Déchetteries
Gravats	Déchetteries
Batterie, bidon d'huile et pot de peinture non vide	Déchetteries
tôle et plaque en fibrociment	**uniquement déchetterie de Bayet**
Matelas en mousse	ordures ménagères
Bouteille de gaz et autres bouteilles sous pression	

ATTENTION: ne pas déposer les objets sous les câbles électriques; téléphoniques ou les arbres, les objets doivent par ailleurs être déposés sur le domaine public.

Le SICTOM vous informe : Vous pouvez consulter ou imprimer divers documents sur le thème du recyclage sur le site www.sictomsudallier.fr . Une fiche sur le recyclage des meubles est jointe à la lettre d'infos.

Etat civil 2016

Naissances :
Léna VIRMAUX née le 15/02/2016
Gabi FEYFEUX né le 19/06/2016
Agathe MARTIN née le 13/08/2016
Kayden MICHELET né le 29/12/2016

Décès :
Jacky LAMOUREUX décédé le 29/02/2016
Olav CHABOT décédé le 16/03/2016
Jean KONTANCIAK décédé le 21/05/2016
Anne-Marie JONARD décédée le 11/11/2016

Mariage :
Béatrice THEVENOUX et Jean-Marc GRIMAUD le 09/07/2016

Etat civil 2017

Naissances :
Enzo BERNARD né le 10/02/2017
Elina VERNISSE née le 05/04/2017
Axel MALLERET FAURE né le 13/09/2017
Mahé BOUCHET né le 19/09/2017
Agathe DOMINGOS née le 09/11/2017
Quentin RUET né le 09/11/2017

Décès :
Léon BELIN décédé le 04/01/2017
Louis JONARD décédé le 13/01/2017
Marinette ASTRUC décédée le 17/01/2017
Yvonne NEBOUT décédée le 17/02/2017
Marcel RANDOIN décédé le 28/03/2017

Mariage :
François FAURON et Valérie LORIOL le 01/07/2017

Site internet à découvrir

Vous trouverez sur ce site des informations sur l'histoire de Boucé ainsi que de très jolies photos :
http://www.randos-allier.com/bouce.php

Agenda des manifestations 2018

Samedi 27 janvier :	
Samedi 3 février : **« Le sens du ludique »**	
Vendredi 9 février : **Pièce de théâtre de Jean-Luc Lemoine**	Amicale laïque
Samedi 10 février :	
Jeudi 1 mars à 14h : **Concours de belote**	Club « La Forterre »
Samedi 24 mars : **Spectacle de l'école et de l'amicale laïque**	
Samedi 7 avril à 20h **: Loto**	ASB
Printemps – dates à définir : **Soirée années 80 et loto**	Comité des fêtes
Dimanche 20 mai : **Rallye touristique**	Amicale laïque
Samedi 9 juin : **Tournoi de foot U15 et U18**	ASB
Fête patronale du 15 aout	Comité des fêtes
Mardi 14 aout **: Repas champêtre et bal gratuit**	
Mercredi 15 aout : **Fête de la moto (marché de pièces détachées de deux-roues, balades en moto, animations, restauration)**	
Jeudi 11 octobre à 14h : **Concours de belote**	Club « La Forterre »
Dimanche 11 novembre à 14h30 à Montaigu : **Loto des écoles**	Amis des écoles de Montaigu
Samedi 8 décembre à 20h : **Loto**	Comité des fêtes

Ce document a été conçu, réalisé et mis en page par les membres de la commission « communication »

Sictom Sud Allier

RECYCLER SES MEUBLES

8 bennes éco-mobilier pour trier

2 nouvelles bennes éco-mobilier ont pris place depuis le 1er novembre 2017 dans les déchetteries de Bayet et d'Ebreuil. Ce sont désormais 8 déchetteries du SICTOM Sud-Allier qui sont équipées de bennes dédiées au tri des déchets d'éléments d'ameublement.

AVANT DE JETER, PENSONS RÉEMPLOI

Déménager, réaménager son intérieur, changer de déco... autant d'occasions de renouveler nos meubles. Mais que faire de ceux dont on n'a plus l'utilité ?

Avant de jeter un meuble, posons-nous la question de savoir si celui-ci ne ferait pas le bonheur d'une autre famille.

Recycler, c'est avant tout maîtriser l'art du don et du réemploi.

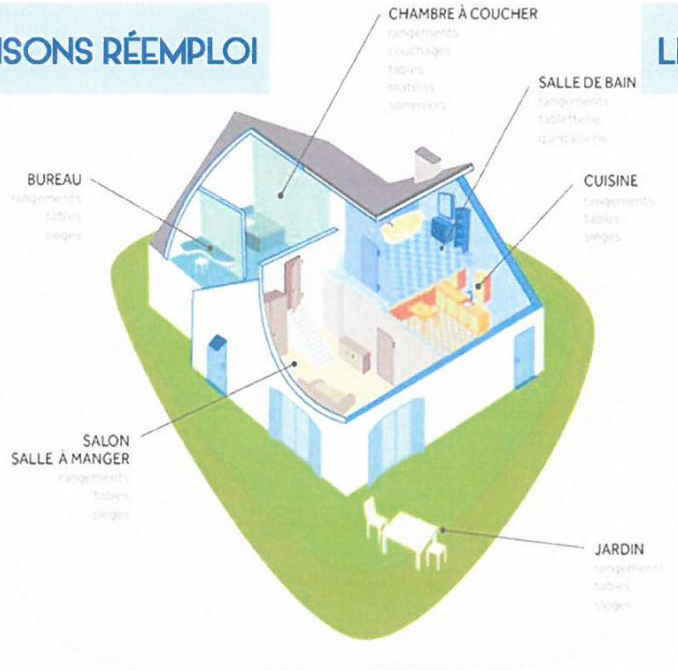

Pensez à la Recyclerie de Cusset où les meubles peuvent être récupérés, remis en état si besoin, voire même customisés avant d'être mis en vente dans la partie magasin.

4 déchetteries du SICTOM participent à la collecte d'objets pour la Recyclerie : Charmeil, Seuillet-St Germain des Fossés, St Yorre et Le Mayet de Montagne.

En 2 ans, ce sont 90 tonnes de biens qui ont pu être mis de côté par les gardiens de ces déchetteries et qui ont ensuite été orientés vers la Recyclerie.

LE TRI EN DÉCHETTERIE

Vous pouvez déposer vos meubles dans 8 déchetteries du SICTOM Sud-Allier : Bayet, Charmeil, Ebreuil, Gannat, Seuillet - Saint-Germain des Fossés, Saint-Prix, Saint-Yorre et Varennes/Allier.

En 2016, ce sont 774 tonnes de mobilier qui ont été triées et qui ont pu être réutilisées ou démantelées.

Depuis 2014, le SICTOM équipe progressivement ses déchetteries de bennes dédiées au tri des déchets d'éléments d'ameublement, en partenariat avec l'éco-organisme Eco-mobilier, chargé de la collecte, du tri et du traitement du mobilier domestique.

Les déchets d'ameublement déposés dans les bennes dédiées sont valorisés spécifiquement dans le cadre de filières complètes de recyclage. C'est en payant l'éco-participation à chaque achat de mobilier neuf que le consommateur finance le recyclage, sur le même principe que ce qui se fait pour l'électroménager.

Les produits collectés sont ensuite acheminés dans un centre de tri pour leur réutilisation ou leur démantèlement avec la récupération des matériaux tels que le bois, les métaux ou encore les isolants.

Pour tout renseignement, contactez le SICTOM Sud-Allier

N° Vert 0 800 831 628

Rejoignez-nous sur notre site : www.sictomsudallier.fr - Et sur Facebook